

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue le 14 janvier 2009 à 9 h 30
au centre administratif de Saint-Félicien
sous la présidence de François Jeanrie**

1. PRÉSENCES

François Jeanrie, Annie Tremblay, Larry Besson, Patrice Boivin, Gabrielle Charbonneau, Nathalie Vaillancourt, France Lapierre et Mario Simard.

2. ORDRE DU JOUR

Annie Tremblay propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par le président.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2008

3.1 Adoption

Annie Tremblay propose l'adoption du procès-verbal du 24 septembre 2008.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 4 juin 2008

Au point 5, France Lapierre informe la partie patronale qu'il n'y aura pas de rencontre tant et aussi longtemps que les deux parties n'auront pas entériné les textes de la négociation locale, secteur des jeunes.

Au point 8, Annie Tremblay mentionne qu'elle est présentement à l'étape de former son comité afin d'analyser les résultats du sondage concernant la mise en place d'un programme de mentorat. Pour ce faire, elle nous invite à faire partie de son comité d'analyse qui sera composé de la façon suivante : un(e) suppléant(e), un(e) enseignant(e) de la liste de priorité, deux enseignants permanents et un représentant syndical. Annie Tremblay nous indique que si plusieurs personnes se proposent, elle fera une sélection au hasard parmi les noms reçus, et ce, en présence d'un représentant syndical. La partie syndicale répond qu'elle lancera l'invitation lors de leur rencontre du conseil des personnes déléguées.

3.3 Suivi du procès-verbal du 24 septembre 2008

Au point 4, Patrice Boivin nous informe qu'il y a toujours un groupe de 36 élèves dans un cours de science et technologie à la Polyvalente des Quatre-Vents. Il nous mentionne que pour ce groupe en dépassement, il y a un enseignant et un technicien en travaux pratiques présentement. Au besoin, un deuxième technicien peut s'ajouter.

Au point 5, France Lapierre déplore que la commission scolaire n'ait pas prévu des sommes d'argent additionnelles pour venir en aide aux deux groupes de 1^{re} et 2^e année sur le territoire de la commission. Elle mentionne que la commission scolaire s'est contentée d'attendre les sommes provenant de la mesure 30130, mesures particulières concernant les groupes à plus d'une année d'études. Larry Besson confirme qu'il s'agit du regroupement le plus difficile à vivre. François Jeanrie nous informe qu'il fera des vérifications auprès de Claire Tremblay, directrice des services éducatifs, pour voir avec elle s'il y a des possibilités afin de leur venir en aide d'ici la fin de l'année scolaire.

Au point 6, François Jeanrie nous informe qu'il doit encore faire des vérifications additionnelles concernant le calcul des heures pour la liste de priorité. Mario Simard mentionne une fois de plus que chaque heure faite doit être comptabilisée pour la liste de priorité.

Au point 8, les parties patronale et syndicale sont d'accord pour que les enseignantes et enseignants à contrat à temps partiel soient priorisés pour les suppléances dans les écoles institutionnelles à plus d'une bâtisse. François Jeanrie fera un rappel aux directions concernées.

Au point 10, il y a discussion entre les deux parties au sujet des différentes disciplines au champ 13. Encore une fois, aucune décision n'est prise malgré les demandes répétées de la partie syndicale. François Jeanrie nous informe qu'il en sera discuté cette année. La partie syndicale considère qu'il devrait y avoir deux disciplines qui correspondent au nouveau programme.

Au point 12, la partie patronale nous informe que pour l'année 2008-2009 et les suivantes, les suppléances de 20 jours et plus seront comptabilisées pour l'obtention du critère capacité dans un autre champ (article 5-3.13 b) des dispositions liant).

Au point 15, François Jeanrie nous informe que les membres du comité Qualité de vie et reconnaissance au travail seront contactés bientôt afin de les informer de la date de la prochaine rencontre.

Au point 20, France Lapierre informe la partie patronale qu'il y a des tâches d'enseignants manquantes, plus particulièrement les enseignantes et enseignants à statut précaire et en réduction de tâche. La partie patronale fera le suivi à ce sujet.

Au point 22, François Jeanrie nous informe que le but est de mettre en place un protocole en cas de situation d'urgence. Il mentionne qu'il est important qu'il y ait discussion entre les parties patronale et syndicale.

Au point 23, la rencontre du C.R.T. du 12 novembre 2008 a été annulée.

Au point 24.1, François Jeanrie nous informe qu'il doit faire des vérifications additionnelles concernant le calcul des heures pour la liste de priorité dans le cas d'une autorisation provisoire. Mario Simard mentionne que chaque heure faite doit être comptabilisée pour la liste de priorité lorsqu'une enseignante ou un enseignant détient une qualification légale.

4. CALENDRIER NÉGOCIATIONS LOCALES

France Lapierre informe la partie patronale qu'avant de débiter les rencontres de négociation en FP et FGA, les parties patronale et syndicale doivent s'entendre sur les textes finaux concernant la négociation locale, secteur des jeunes.

5. CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010

François Jeanrie nous informe qu'il y aura dépôt d'un seul projet de calendrier scolaire sous peu.

6. ÉCHÉANCIER PROCÉDURE D'AFFECTATION 2009-2010

François Jeanrie nous remettra l'échéancier très bientôt.

7. ANNEXE XVI

La partie patronale nous dépose le tableau de répartition des sommes d'argent par école de la mesure 30130. Ce tableau est déjà en circulation dans les écoles.

8. APPROCHE ORIENTANTE

France Lapierre demande à la partie patronale le budget global de l'approche orientante et les règles de fonctionnement à la commission scolaire. Au primaire, elle demande si les sommes sont calculées au prorata du nombre d'élèves dans l'école ou du nombre d'élèves du 3^e cycle uniquement.

11 h 15 : Claire Tremblay se joint à la rencontre.

Claire Tremblay nous informe que la réunion du comité local de l'approche orientante aura lieu le 30 janvier 2009. Elle mentionne qu'elle nous donnera les informations concernant nos interrogations sur l'approche orientante lors de la prochaine rencontre.

9. CONTRAT À LA LEÇON

France Lapierre demande des précisions concernant les contrats à la leçon et la bonification de contrats. François Jeanrie mentionne que le financement, la durée et les dates de début de contrat doivent être considérés.

10. MISE À JOUR LISTE DE PRIORITÉ

La partie syndicale souhaite avoir la mise à jour de la liste de priorité dès que possible, la dernière datant du 21 novembre.

11. ENSEIGNANTS RESSOURCES

France Lapierre réitère l'invitation à tenir des rencontres conjointes avec les ressources humaines, les directions d'école et les enseignants pour rétablir une fois pour toutes dans les écoles où il y a problématique, le rôle de l'enseignant ressource et l'utilisation des périodes. Pour sa part, Patrice Boivin mentionne que France Lapierre pourra rencontrer ses membres, mais il n'assistera pas à la rencontre. La partie syndicale dénonce le peu de collaboration de la partie patronale dans ce dossier. La partie syndicale déplore aussi le fait que certaines directions d'école, les ressources humaines et la direction générale ne respectent pas les recommandations convenues selon le mode consensuel du comité paritaire commission ainsi que les directives de leur propre instance nationale.

12. VARIA

12.1 Évaluation des enseignants suppléants

Annie Tremblay demande à la partie syndicale si elle désire apporter des commentaires ou recommandations concernant la nouvelle politique d'évaluation des enseignants suppléants. Elle donne à la partie syndicale jusqu'au 23 janvier 2009 pour faire ce travail. Elle nous informe qu'il y a une rencontre prévue le 27 janvier 2009 en soirée pour tous les enseignantes et enseignants inscrits à la liste de suppléance.

13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 12 h 10. La prochaine rencontre est prévue le 11 mars 2009 à 9 h 30 au centre administratif de Saint-Félicien.
